

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Ť	Ť					
Identification du produit			Utilisation du produit			
SOLUTION AZF			Usage en laboratoire			
Formule chimique			Numéro MAT	Masse molaire		
			AS-7761			
Nom chimique / Nom commercial / Sy	ynonymes					
SOLUTION AZF; AZ	F Fixative: AZ	F Fixative (Ace	tic Zinc Formal	in)		
				,		
			r			
Nom du fournisseur			Adresse - Rue			
Laboratoire MAT 610, rue Add			610, rue Adana	ıc		
Ville Province			Province			
Québec			Québec			
Code postal	Internet		Numéro de téléphone			
G1C 7B7	C 7B7 www.labmat.com 418		418-660-8666 Lun-Ven 8h-16h			
Téléphone en cas d'urgence 418-660-8666 Lun-Ven 8h-16h		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060		50		
Date FDS préparée par		FDS Préparée par	,	Courrier électronique		
2024-07-29 Laboratoire MAT			Г	labmat@labmat.com		

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH						
,	Lésions oculaires g	raves/irritation oculaire catégorie 1				
	Cancérogénicité co	atégorie 1A				
	Toxicité spécifique	pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 1				
	Toxicité spécifique	Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1				
	Sensibilisation cutanée catégorie 1					
		Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 2				
	Toxicité aigüe-Inho	Toxicité aigüe-Inhalation catégorie 4				
	Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1					
Mention d'avertissement	DANGER					
Mentions de danger (H)	H317 Peut provo	quer une allergie cutanée.				
	H318 Provoque d	les lésions oculaires graves.				
	H341 Susceptible	d'induire des anomalies génétiques .				
	H350 Peut provo	quer le cancer.				
	H370 Risque avér	é d'effets graves pour les organes.				
	H372 Risque avér	é d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions prolongées ou répétées.				
	H332 Nocif par in	halation.				
	H314 Provoque d	les brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.				
Conseils de prudence (P)	P201	Se procurer les instructions avant utilisation.				
, , , ,	P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.				
	P260	Ne pas respirer les brouillards, gaz, vapeurs et autres émanations, ou le produit lui-				
	1 200	même.				
	P261	Éviter de respirer les brouillards, gaz, vapeurs et autres émanations, ou le produit lui-même.				
	P264	Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.				
	P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.				
	P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.				
	P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.				
	P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.				
	P305 + P351 + P	338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.				
	P308 + P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.				
	P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.				
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.				
	P314	Consulter un médecin en cas de malaise.				
	P321	Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).				
	P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.				
	P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.				
	P405	Garder sous clef.				
	P501	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.				
	P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.				
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.				
	P301 + P330 + P	331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.				
	P303 + P361 + P	353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.				
	P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.				

PICTOGRAMMES	
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	Santé 2 Inflammabilité 0 Réactivité 0 Spécial

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%P/P)
Formaldhéhyde	50-00-0	6
Méthanol	67-56-1	2
Chloure de zinc	7646-85-7	1
Acide acétique	64-19-7	1

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Principaux symptômes d'une forte exposition: Irritation cutanée, oculaire et du système respiratoire. Sensibilisant cutané. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées. Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Non
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés	Donnée non-disponible.
Produits de combustion dangereux	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de carbone. Zinc/oxydes de zinc. Chlorure d'hydrogène gazeux.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
spéciaux / précautions spéciales	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Couper toutes les sources d'ignition. Assurer une bonne
confinement et nettoyage,	aération des lieux. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil
précautions individuelles	respiratoire au besoin. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de
équipement de protectection et	l'eau, nettoyer et rincer. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières
mesures d'urgence	dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Entreposer dans un endroit frais et sec. Protéger des rayons du soleil. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'eau, de l'humidité et des produits incompatibles. Utiliser des systèmes de ventilation et appareils électriques mis à la terre et ne produisant aucune source d'allumage (étincelles).
Méthode et équipement de manutention	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Porter l'équipement de protection individuel lors de la mautention. Assurer toujours une bonne ventilation. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	NoCAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Formaldéhyde	50-00-0	(c)	1.000000 ppm 1.300000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	cancérogène classe A1 pour l'homme			
			0.750000 ppm 0.900000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
	cancéroge	ène class	e A1 pour l'homme	
		TWA	0.300000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
	cancérogé	ène class	e A1 pour l'homme	
		С	1.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
	cancérogé	ène class	e A1 pour l'homme	
		Р	2.000000 ppm 3.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Cancérog	ène class	se A1 pour l'homme. U	ne substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108.

Methanol Remarques	67-56-1 La substance peut être	TWA facilement absorbée à traver STEL		Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)			
Remarques	La substance peut être						
		STEL					
			250 ppm 328 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)			
	La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte						
		TWA	200 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique			
	Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.						
	•	STEL	250 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique			
	Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.						
		VEMP	200 ppm 262 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air			

	VECD	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Peau (percutanée)		

Composants	NoCAS	Paramètres de contrôle	Valeurs	Base
Acide acétique	64-19-7	TWA	10ррт	Canada. Ontario OELs
		STEL	15ppm	Canada. Ontario OELs
		TWA	10 ppm 25 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		STEL	15 ppm 37 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		TWA	10 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		STEL	15 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		VEMP	10 ppm 25 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		VECD	15 ppm 37 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

Composants	NoCAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Chlorure de zinc	7646-85-7	TWA	1.000000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
		STEL	2.000000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
		TWA	1.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques		professionnelle est basée sur l du temps de travail inhabitue	es effets de l'irritation et son ajusten els n'est pas nécessaire	nent pour
		STEL	2.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail

			(tableau 2 : VLE)
La limite d'exposition compenser les emploi	professionnelle est basée sur le s du temps de travail inhabituel	es effets de l'irritation et son ajuste s n'est pas nécessaire	ement pour
	TWA	1.000000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	STEL	2.000000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
	VEMP	1.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
La limite d'exposition	TWA professionnelle est basée sur le	1.00000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
			smem poor
	STEL	2.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
			ement pour
compenser les emploi	ver	s n'est pas nécessaire 1.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des
	La limite d'exposition compenser les emploi	compenser les emplois du temps de travail inhabituel TWA STEL VEMP TWA La limite d'exposition professionnelle est basée sur le compenser les emplois du temps de travail inhabituel STEL La limite d'exposition professionnelle est basée sur le compenser les emplois du temps de travail inhabituel La limite d'exposition professionnelle est basée sur le compenser les emplois du temps de travail inhabituel	STEL 2.000000 mg/m3 VEMP 1.000000 mg/m3 TWA 1.000000 mg/m3 La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajuste compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire STEL 2.000000 mg/m3 La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajuste compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire La limite d'exposition professionnelle est basée sur les effets de l'irritation et son ajuste compenser les emplois du temps de travail inhabituels n'est pas nécessaire VEMP 1.000000

Origine des données	Sigma-Aldrich (Millipore Sigma)	
Ventilation	Hotte.	
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.	
Gants	Manipuler avec des gants. Matériel suggéré: Nitrile. Néoprène. Butyle. Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulirement les gants pour une meilleure protection.	
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.	
Chaussures	Chaussures de sécurité.	
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.	
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.	

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

·	
État physique	Liquide.
Apparence	Liquide incolore-
Odeur	Donnée non disponilble.
Seuil olfactif	Données non disponibles
pH	Donnée non disponible.
Point de fusion / congélation	Données non disponibles
Point initial d'ébullition	Données non disponibles
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	Données non disponibles
Solubilité	Miscible avec l'eau, l'alcool et l'acétone.
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité	Données non disponibles
Coefficient de partagen-octanol/eau	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation	Données non disponibles
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	Données non disponibles

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Produit acide, réagit fortement avec les bases fortes. Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter, y compris les décharges d'électricité statique, les chocs et les vibrations	Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes. Chaleur, flammes, étincelles. Au contact de l'air, le formaldéhyde s'oxyde en acide formique qui non stabilisé, cause une polymérisation (dépôt).
Matériaux incompatibles	Lorsqu'ils sont purs, les produits réagissent avec les produits suivants: Acides, Oxydants, chlorures d'acide, Anhydrides d'acide, Métaux alcalins, Agents réducteurs. Bases fortes. Isocyanates. Nitriles. Amines. Aniline. Phénol. Les agents oxydants forts (acide chromique, acide nitrique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates), les bases, les alcools, les carbonates, les hydroxydes, les oxydes, les phosphates, le 5-azidotétrazole, le pentafluorure de brome, le trioxyde de chrome, le peroxyde d'hydrogène, le permanganate de potassium, le peroxyde de sodium, le trichlorure de phosphore, la chaleur et l'humidité.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Vapeurs toxiques de monoxyde et de dioxyde de carbone. Paraformaldéhyde. Chlorure d'hydrogène gazeux. Zinc/oxydes de zinc.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

FORMALDÉHYDE 37%

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation sévère et brûlures pouvant entraîner des lésions oculaires permanentes.
- Peau	Irritation et dermatite. Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une réaction allergique caractérisée principalement par des lésions érythémateuses ou eczémateuses.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Douleurs dans la poitrine, allergies respiratoires, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, larmoiement, congestion, spasmes bronchiques et peut entraîner un oedème pulmonaire.
- Ingestion	Irritation et brûlures de l'oeophage et de l'estomac. Douleurs abdominales, crampes, diarrhées, nausées et vomissements, hématémèse, acidose, hématurie, anurie, vertigo, pâleur, cécité, convulsions, stupeur, collapsus respiratoire, coma et peut entraîner la mort.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Est reconnu comme agent cancérigène pour l'homme (classe 1 CIRC). Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, douleurs dans la poitrine, lésions aux yeux et aux poumons, allergies respiratoires et cutanées, toux, dyspnée, bronchite, gorge sèche, maux de tête, vertiges, confusion, irritabilité, larmoiement, suffocation, troubles de sommeil, soif intense, sudation, salivation, fatigue, pâleur, faiblesse musculaire, perte de poids et perte d'appétit, convulsions, nausées et vomissements.
DL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 460 mg/kg. DL50 Dermale - Donnée non disponible.
CL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 Inhalation - Rat - 4h - 463 ppm.

CHLORURE DE ZINC

Premières voies d'absorption	Inhalation, la peau et les yeux.	
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.	
- Yeux	Irritation sévère et brûlures pouvant entraîner des lésions oculaires permanentes.	
- Peau	Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Irritation sévère et dermatite. L'exposition intense aux poussières peut entraîner l'apparition de furoncles (furonculose).	
- Respiration	Peut être nocif par inhalation. Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures. Troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, fièvre, convulsions, acidose respiratoire, broncho-pneumonie et oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort.	
- Ingestion	Toxique en cas d'ingestion. Irritation des muqueuses. Brûlures de la bouche et de la gorge, dysphagie, douleurs abdominales et crampes dans les jambes, diarrhées, maux de tête, vertiges, sueurs froides, hématurie, convulsions, hypotension, nausées et vomissements.	
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure, dermatite, furonculose, conjonctivite, troubles nerveux, lésions aux poumons, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, confusion, irritabilité, tachyphémie, sudation, salivation, fatigue, fièvre, nausées et vomissements.	
DL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 1100 mg/kg. DL50 Oral - Souris - 1260 mg/kg. DL50 Dermal - Rat - 2000 mg/kg.	
CL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 - Inhalation - Rat - 1.975 mg/L air - 10 min.	

ACIDE ACÉTIQUE GLACIAL

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous. L'effet corrosif supplantera la toxicité pour le produit concentré.
- Yeux	Brûlures sévères et destruction du tissu oculaire pouvant entraîner l'ulcération de la cornée et la cécité.
- Peau	Brûlures sévères et ulcérations des tissus. Peut être fatal, si l'étendue des brûlures est considérable. L'acide acétique aura un effet corrosif plus important à partir de 10%.
- Respiration	Spasmes, irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Oedème du larynx et des bronches. Pneumonie chimique et oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort.
- Ingestion	Corrosion et ulcérations de la bouche, de la gorge, de l'oesophage, de l'estomac et de la paroi abdominale. Dysphagie, lésions aux reins, diarrhées et vomissements sanguinolents, diaphorèse, soif intense, état de choc, collapsus circulatoire, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Sensation de brûlure, conjonctivite, hyperkératose, troubles nerveux, douleurs dans la poitrine, érosion dentaire, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, diarrhées, asthénie, irritabilité, perte de poids et perte d'appétit, nausées et vomissements.
DL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral(e) - Rat - 3,530 mg/kg. DL50 Dermale - Lapin - 1060 mg/kg
CL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 Inhalation - Rat -4h - 11.4 mg/L (4400 ppm - 4 h) CL50 Souris inhalation 1hre - 5620 ppm

MÉTHANOL

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
- Peau	Irritation et dermatite.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Effets narcotiques, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, larmoiement, paresthésie, nystagmus, somnolence, confusion, nausées et vomissements.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Effets narcotiques, lésions au foie, aux reins et aux yeux, douleurs abdominales, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, paresthésie, nystagmus, somnolence, incoordination, acidose, nausées et vomissements, convulsions, hypotension, collapsus respiratoire, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort. L'absorption aiguë du méthanol peut entraîner la cécité. Dommages pour : foie, reins, yeux, coeur, système nerveux central.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Maux de tête, des étourdissements, des nausées, troubles visuels, diminution de l'acuité visuelle, dommages au foie et aux reins.
DL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 1187 mg/kg DL50 Dermale - Lapin - 17,100 mg/kg.
CL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 Inhalation - Rat: 64000 ppm/4 h. CL50 Inhalation - Rat 115.9-130.7mg/L air / 4h.

TABLEAU SYNTHÈSE

Effets / Symptômes de l'exposition aigue de la solution:	Selon les voies d'exposition ci-dessous.
Yeux	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Peau	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Respiration	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Ingestion	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
Effets / Symptômes de l'exposition chronique :	À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement évalué
ETA Mélange (Estimation de la toxicité aigüe)	DL50 Oral: >5000 mg/kg - Rat DL50: Cutanée: >5000 mg/kg - espèce non définie CL50 Inhalation: 7524ppm - 4h - Rat

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Information écologique disponible	Non
-----------------------------------	-----

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Eliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	N/R
Appellation réglementaire	
Classification du TMD	
Groupe d'emballage	
Indice de quantité limitée	
Indice PIU	
Dispositions particulières	

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1
	Cancérogénicité catégorie 1A
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 1
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1
	Sensibilisation cutanée catégorie 1
	Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 2
	Toxicité aigüe-Inhalation catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

Dernière mise à jour: 2024-07-29